

Relevé des décisions du CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2016

Membres en exercice : 19

Présents : 16 à 20 h / 17 à compter de 20 h 25 / 18 à compter de 20 h 40

Absents : 2 à 20 h / 1 à compter de 20 h 25 / aucun à compter de 20 h 40

Absent ayant donné pouvoir : 1

Convocation le 6 avril 2016

Secrétaire de séance : M. Michel JONDOT

Étaient présents : MM. Bernard LABROSSE, Henri GUILLEMOT, Lucien PELLENARD, Mmes Sylvie DUROT-PIERRE, Nathalie CHAPUIS (à partir de 20 h 40), MM Jean NAULIN, Gérard RAUX, Michel JONDOT, Mmes Marie-Claude LÉGER, Élise MARTINET, MM. Jean-Marc GUILHEM, Gilles HÉRIAUT (à partir de 20 h 25), Mmes Claude BOUSSARD, Corinne ROLLIN, Mmes Nathalie LEBEAU, Céline CLOUPEAU, M. Florent KHALFOUNE et Mme Sabrina LÉGER.

Étaient absents : Mme Nathalie CHAPUIS jusqu'à 20 h 40, M. Gilles HÉRIAUT jusqu'à 20 h 25.

Était absent et a donné pouvoir : M. Frédérick GUÉNARD à Mme Corinne ROLLIN

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder à l'élection du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, désigne pour remplir les fonctions de secrétaire de séance : Michel JONDOT

Rectificatif ordre du jour

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise l'ajout de 5 questions à l'ordre du jour :

- Ouverture ligne de trésorerie
- Demande de terrain pour la CUMA
- Pôle enfance : demande de subvention
- Service des eaux : demande de subvention à l'agence de l'eau pour le schéma directeur
- Camping municipal : avenir

Approbation compte rendu de séance

(Délibération n°01042016)

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le compte-rendu de la séance du 22 mars 2016.

Tableau des effectifs

(Délibération n°02042016)

Objet : modification tableau des effectifs

Avant d'ouvrir les débats, Monsieur le maire informe des différentes situations du personnel justifiant la modification du tableau des effectifs.

➤ Suite au départ en retraite de Nicole ROY, aucun recrutement n'a été effectué hormis Gaëlle DEMAGNY en contrat aidé à raison de 24 h hebdomadaires et chargée au départ de missions saisonnières (église romane) et du remplacement de Nicole ROY depuis janvier 2016. Après un

trimestre de remplacement, il s'avère, au regard des missions confiées aux agents d'entretien et de leurs disponibilités, qu'il convient de recruter pour un besoin de 14 h hebdomadaires, principalement pour le ménage aux écoles. Sylvie Desvignes assure la période de transition mais il est nécessaire d'ouvrir un poste d'ici la rentrée prochaine.

➤ Le maire a rencontré récemment MM. LAHAYE et BÉDU des Amis du Dardon au sujet des expositions et du gardiennage de l'église romane. M. LAHAYE a fait part de sa déception du choix d'absence d'ouverture de l'église romane en semaine pour les mois de mai, juin et septembre. Il craint que cette décision crée des difficultés pour motiver des artistes à exposer à Toulon. Il précise également que le programme des expositions 2016 est déjà établi. En conséquence, le maire a proposé à M. LAHAYE, d'ouvrir en semaine à raison de 2 h pendant 3 jours à définir avec l'association et l'agent qui sera retenu pour cette mission.

➤ Suite à l'avis d'Élisabeth Marlot sur son état de santé qui va nécessiter un arrêt maladie dès le 3 mai et à l'avis de Marie Dovergne sur un congé maternité dès juillet, soit un arrêt de son activité prévu pour la fermeture annuelle de la halte-garderie au 11 juillet jusqu'au 25 novembre, le maire avise le conseil municipal de la nécessité de prévoir un recrutement pour le remplacement de ces deux agents.

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents et non permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Propose d'actualiser le tableau des emplois de la commune de Toulon sur Arroux comme suit pour tenir compte de l'évolution des besoins :

Sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Emplois permanents

➤ **à l'unanimité des présents et représentés** d'ouvrir un poste d'adjoint technique, 14 h hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2016 pour l'entretien des locaux

HÉRIAUT

Emplois non permanents

➤ **par 12 voix pour, 4 abstentions et 2 contre** d'ouvrir un contrat saisonnier sur le grade d'adjoint technique, 6 h hebdomadaires, du 2 mai au 30 septembre 2016 pour le gardiennage de l'église Romane.

➤ **à l'unanimité des présents et représentés** d'ouvrir un contrat temporaire sur le grade d'adjoint technique, 35 h hebdomadaires, du 3 mai au 30 novembre pour le remplacement de l'agent du restaurant scolaire absente pour motif médical.

➤ **à l'unanimité des présents et représentés** d'ouvrir un contrat durée déterminée sur un poste d'infirmier ou d'éducateur de jeunes enfants, 27 h hebdomadaires, du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2016 pour la direction de la halte-garderie, du RAM et la continuité des Nouvelle Activités Périscolaires.

➤ **à l'unanimité des présents et représentés** d'ouvrir un contrat temporaire pour un poste d'infirmier ou d'éducateur de jeunes enfants, 27 h hebdomadaires, du 8 août au 25 novembre 2016 pour le remplacement de la directrice de la halte-garderie en congé maternité.

➤ **à l'unanimité des présents et représentés** de renouveler les 2 contrats d'adjoint d'animation, 3 h hebdomadaires, du 1^{er} septembre 2016 au 7 juillet 2017 pour la continuité des Nouvelles Activités Périscolaires.

LIBELLE EMPLOI	GRADE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	OBSERVATIONS
Secrétaire générale	Rédacteur	1	1	TC	
Administration générale	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	2	2	TC	Agent accueil et agent comptabilité
	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	1	1	18 h hebdo	Agent paie et archives
Responsable des services techniques	Agent de maîtrise	1	1	TC	
Responsable des services techniques	Technicien territorial	1	0	TC	En prévision promotion interne
Agent administratif vie associative	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1	1	TC	
Agent bibliothèque et écoles	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	1	12 h hebdo	
Agent bibliothèque	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1	1	28 h hebdo	
Agent bibliothèque	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	1	0	28 h hebdo	En prévision promotion interne
Agent chargé de l'administration du service des eaux	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	1	TC	
Agents polyvalents services techniques	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	3	3	TC	
Agent polyvalent services techniques	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	1	29,5 h hebdo	
Agent polyvalent services techniques	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1	0	29,5 h hebdo	Promotion interne Ouverture au 01/01/2016
Agents polyvalents services techniques	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	3	2	TC	Promotion interne Ouverture au 01/01/2016
Agent polyvalent services techniques	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	0	TC	Promotion interne Ouverture au 01/01/2016
Agent entretien / enfance jeunesse	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	1	TC	
Agent entretien / enfance jeunesse	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1	0	TC	Promotion interne ou après examen. Ouverture au 01/01/2016
Agent entretien, gestion des salles et camping	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1	1	TC	
Agent entretien, gestion des salles et camping	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	0	TC	Promotion interne Ouverture au 01/01/2016
Restaurant scolaire	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	1	TC	
Restaurant scolaire	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1	0	TC	Nomination après examen Ouverture au 01/01/2016
Agent des écoles	Adjoint animation 2 ^{ème} classe	1	1	31 h hebdo	
Agent des écoles	Adjoint animation 1 ^{ère} classe	1	0	31 h hebdo	Promotion interne Ouverture au 01/12/2016
Agent des écoles	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1	1	TC	Ouverture au 01/12/2015
Agent des écoles	Adjoint animation 2 ^{ème} classe	1	1	27 h hebdo	Ouverture au 01/01/2015

Adjoint technique (entretien locaux, NAP)	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	1	TC	Ouverture au 01/04/2015
Adjoint technique (entretien locaux)	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	1	14 h hebdo	Ouverture au 01/09/2016

■ EMPLOIS NON PERMANENTS

LIBELLE EMPLOI / SERVICE	GRADE / CONTRAT	EFFECTIF BUDGETAIRE	POSTES POURVUS	TEMPS DE TRAVAIL MOYEN	PÉRIODE
Agent d'accueil	Contrat aidé	1	1	TC	01/04/2013 au 31/03/2016
Responsable halte-garderie	Infirmier ou EJE	1	1	25 h hebdo	15/05/2015 au 30/06/2016
Responsable halte-garderie	Infirmier ou EJE	1	0	27 h hebdo	01/07/2016 au 31/12/2016
Contrat temporaire (responsable halte-garderie)	Infirmier ou EJE	1	0	27 h hebdo	08/08/2016 au 25/11/2016
Agent polyvalent services techniques	Contrat aidé	1	1	24 h hebdo	01/04/2016 au 31/03/2017
Agent polyvalent	Contrat aidé	1	1	24 h hebdo	04/05/2015 au 03/05/2016
Agent polyvalent	Contrat aidé	1	0	24 h hebdo	04/05/2016 au 03/05/2017
Adjoint d'animation	CDD	2	2	3 h hebdo	01/09/2015 au 05/07/2016
Adjoint d'animation	CDD	2	0	3 h hebdo	01/09/2016 au 07/07/2017
Adjoint technique (gardiennage église)	Contrat saisonnier	1	0	6 h hebdo	01/05/2016 au 30/09/2016
Adjoint technique (remplacement cantine)	Contrat temporaire	1	0	35 h hebdo	03/05/2016 au 30/11/2016

Le présent tableau rectifié prendra effet à compter du 01/05/2016 sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Toulon sur Arroux, chapitre 012.

Personnel communal : enveloppe indemnitaire 2016

(Délibération n°03042016)

Où l'exposé de M. le maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote l'enveloppe indemnitaire 2016 des I.A.T., I.F.T.S. et I.E.M.P., s'élevant à 46 416 € pour l'ensemble du personnel territorial.

Demande de participation travaux Pont de l'Arroux

(Délibération n°04042016)

La Direction des Routes et des Infrastructures prévoit la reprise de la voirie sur le Pont de l'Arroux, rue du Faubourg. Cette portion de route étant située en agglomération, une participation de la commune est demandée à hauteur de 20 % du montant des travaux.

Coût HT des travaux : 7 962,50 €

Participation de la commune : 1 592,50 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le montant de la participation pour les travaux de voirie sur le Pont de l'Arroux et autorise le maire à signer tout document relatif à cette décision.

Les Bruyères : vente de parcelle

(Délibération n°05042016)

Le maire informe d'une demande de parcelle pour la construction d'un bâtiment à usage professionnel. L'acquéreur potentiel souhaite une vente sans clause restrictive, la collectivité ayant pour principe de permettre une annulation de la vente en cas de refus du permis de construire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 1 abstention, **ACCEPTÉ** la vente de la parcelle AL 413 sise Les Bruyères et d'une surface de 1 369 m², **FIXE** le prix de vente à 1,50 € le m² non viabilisé **AUTORISE** le maire à signer les pièces se rapportant à la vente (compromis et acte de vente).

Subventions 2016 aux associations toulonnaises

(Délibération n°06042016)

Le Conseil municipal, par 11 voix pour, 7 abstentions, 1 contre et les élus ayant une implication directe avec une association n'ayant pas pris part au vote pour ces dernières, soit :

- Gilles HÉRIAUT pour le Comité Agricole
- Nathalie LEBEAU pour l'Amicale des écoles
- Nathalie CHAPUIS pour la Coopérative scolaire maternelle et le Moulin des Roches
- Marie-Claude LÉGER pour le Moulin des Roches
- Gérard RAUX pour l'Ablette toulonnaise :

sur proposition de la commission « Associations » vote les attributions suivantes pour les associations de Toulon sur Arroux :

ASSOCIATIONS TOULONNAISES 2016			
	Fonctionnement	Exceptionnelle	Programmation culturelle
AJT	325,00 €		400 €
Ablette Toulonnaise	300,00 €		
Amicale des Blés d'Or	100,00 €		
Amicale des Ecoles	225,00 €		
A.P.T.A	665,00 €	400,00 € (championnat)	
Amicale des Sapeurs Pompiers		550,00 € (médailles)	
Amicale Donneurs de Sang	100,00 €		
Amis du Dardon	200,00 €		
Anciens Combattants			
Arts et Loisirs	200,00 €		
Club des Anciennes	175,00 €		
Club 4x4	150,00 €		
Comité Agricole	475,00 €		
Comité des Fêtes	325,00 €	450,00 € (tickets manèges St Jean)	
C.S.P.C	500,00 €	5 284,00 € Cotisation CNAS 600,00 € Médailles	
Commune Libre	450,00 €	250,00 € Colis pour les anciens	
Coopérative Scolaire Maternelle	140 €	1 200,00 €	

		(atelier théâtre)	
Coopérative Scolaire Elémentaire	1 245 €	800,00 € Intervention Cipango	
Compagnie Cipango	400,00 €	15 000,00 € Cléa	400,00 €
Comité Jumelage Toulon Ibalaghane	200,00 €		
Espace Rencontre	525,00 €	7 700,00 € aide au salaire	400,00 €
E.S.T	2 000,00 €		
Foot Loisirs			
F.N.A.C.A	150,00 €		
Foyer Rural	3 500,00 €	500,00 € Achat matériel	1 600 €
Société de Chasse	165,00 €		
Toulon Oxygène	475,00 €		
Toulon Rallye Sport			
Val d'Arroux Humanitaire	175,00 €	100,00 € Mission Italie	
UCATA		150 € Création association	
TOTAL	13 165 €	32 984,00 €	2 800 €

TOTAL ASSOCIATIONS

TOULONNAISES :

48 949 €

Inscription budgétaire – compte 6574 : 48 949 €

Subventions 2016 aux associations extérieures

(Délibération n°07042016)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés et sur proposition de la commission « Associations » vote les attributions suivantes pour les associations extérieures :

Associations extérieures 2016		
AFSEP	400 €	
Agire pour l'Insertion Réussite et l'Emploi	400 €	
Service de remplacement (Toulon)	50 €	
CIFA Mercurey	60 €	2 élèves
CFA La Noue	30 €	1 élève
Ronde Sud Bourgogne	1 500 €	
Papillons blancs	150 €	5 élèves
La boutique alimentaire	50 €	
Famille Gueugnonnaise	200 €	

TOTAL ASSOCIATIONS EXTERIEURES :

2 840 €

Inscription budgétaire – compte 6574 : 2 840 €

Inscriptions en investissement de biens inférieurs à 500 € - budget principal

(Délibération n°08042016)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'inscrire en section d'investissement du budget primitif principal 2016 le bien suivant :

équipement pour charges (coin à roulettes et lève porte) 428,20 € TTC

Taux d'imposition des taxes directes locales 2016

(Délibération n°09042016)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, fixe les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 à :

- **21,29 %** sur la taxe d'habitation
- **20,85 %** sur la taxe foncière sur les propriétés bâties
- **42,81 %** sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Ces taux sont sans changement par rapport à l'année 2015.

Vote des budgets primitifs 2016

Les budgets primitifs 2016 de la commune, du camping, du lotissement de Rosières et du service eau - assainissement sont votés à l'unanimité des membres.

Ouverture d'une ligne de trésorerie

(Délibération n°10042016)

Pour faire face à des difficultés de trésorerie, le maire propose de maintenir l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est un emprunt de 100 000 € et autorise le maire à signer l'offre selon les conditions suivantes énoncées :

Objet	Financement des besoins de trésorerie liés au budget de fonctionnement
Montant	100 000 Euros
Durée	12 mois
Taux d'intérêt	Moyenne mensuelle de l'E3M + 1,50 %
Commission de réservation	380 €
Type d'amortissement	Capital IN FINE
Périodicité des intérêts	Intérêts payables à terme échu chaque trimestre civil

Demande de terrain par la CUMA

Question ajournée

Le maire informe d'un courrier transmis par la CUMA et demandant l'acquisition d'un terrain pour un projet de bâtiment photovoltaïque pour le stockage de matériel et le remplacement de 2 hangars actuellement loués et peu fonctionnels.

La CUMA souhaiterait une parcelle d'environ 2000 m² et située à proximité d'un transformateur, pour les besoins du projet. Ils suggèrent l'achat d'une parcelle à Rosières.

Le conseil municipal évoque la possibilité d'un terrain également sur la zone artisanale des Bruyères, avec toutefois l'absence de transformateur.

Le conseil municipal se pose également la question de la prise en charge de l'extension des réseaux, en particulier dans l'hypothèse d'une acquisition à Rosières, puisque le projet s'implanterait en zone non constructible.

Le débat est également engagé sur le prix à appliquer. Le maire rappelle que jusqu'alors, le coût des parcelles vendues en Zone Artisanale des Bruyères pour des projets professionnels était de 1,50 € le m².

Les membres du conseil, au regard des réflexions émises, décident d'ajourner la question afin d'étudier avec précision les scénarios possibles et les conditions de vente, la CUMA sollicitant la gratuité de la parcelle en soutien à l'activité agricole locale.

Pôle enfance - demande de subvention à la région Bourgogne Franche-Comté au titre du FEADER

(Délibération n°11042016)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, ouï l'exposé de M. le maire présentant le projet du pôle enfance pour un montant total de 253 317 € HT soit 303 980 € TTC, **SOLLICITE** de la région Bourgogne Franche-Comté une subvention d'un montant de 27 654 € au titre de la mesure 7.4.2 du FEADER pour valoriser les villes et bourgs-centres dans leur vocation de centralité **APPROUVE** le plan de financement suivant :

CAF (micro-crèche)	74 000 €
MSA (micro-crèche)	22 000 €
Conseil départemental - appel à projet (micro-crèche)	20 000 €
Région Bourgogne Franche-Comté	49 000 €
Région Bourgogne Franche-Comté (mesure 7.4.2 du FEADER)	27 654 €
Réserve parlementaire	10 000 €
Fonds propres	50 663 €

Total HT 253 317 € HT

Total TTC 303 980 € TTC

AUTORISE le maire à signer les pièces se rapportant à la demande.

Mise à jour du schéma directeur : demande de subvention à l'agence de l'eau

(Délibération n°12042016)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, ouï l'exposé de Lucien PELLENARD, 2^{ème} adjoint, présentant le projet de mise à jour du schéma directeur pour un montant estimatif de 60 000 € HT soit 72 000 € TTC,

SOLLICITE de l'Agence de l'Eau une subvention à hauteur de 60% du projet et approuve le plan de financement suivant :

Agence de l'eau	36 000 €
Fonds propres (service des eaux commune de Toulon sur Arroux)	24 000 €

AUTORISE le maire à signer les pièces se rapportant à la demande.

Camping municipal : avenir

Question ajournée

Le maire évoque les difficultés d'équilibre budgétaire du camping municipal. Il convient également d'interpeller sur les frais d'investissement qui pourront être à prévoir les prochaines années et qui seront conséquents.

Il convient donc de s'interroger sur le devenir du camping. Deux solutions sont évoquées : la vente ou la mise en gérance.

Le maire invite les membres du conseil à créer un groupe de travail pour examiner la question.

Demande de stationnement

La propriétaire du tabac presse situé place Maréchal de Lattre de Tassigny demande que deux arrêts minute soient mis en place devant son commerce.

Des problèmes de respect de ce stationnement ont été avancés du fait de l'absence de police municipale et de gendarmerie sur la commune.

Coût de l'installation du panneau, risque de généralisation de ce type de demande par les commerçants de Toulon ont été abordés au cours du débat.

Informations

➤ Lotissement Rosières : acquéreur potentiel pour 4 parcelles. La question sera débattue lors du prochain conseil.

➤ Santé :

- 19 avril : rencontre des professionnels de santé pour un point sur la situation de la maison de santé, les recrutements à venir et le développement de l'accueil des internes

- Hôpital local : projet de restructuration en attente de l'avis du conseil départemental sur le budget

- Fonctionnement hôpital local : des emplois seront à pourvoir du fait de fins de contrats, notamment en hôtellerie et pour la lingerie dont la compétence sera reprise.

➤ Sport : 4 courses à venir :

- 24 avril : course cycliste circuit de Saône et Loire

- 18 juin : cours cycliste de la fête patronale

- 22 juillet : course cycliste Ronde Sud Bourgogne

- 11 septembre : course pédestre Toulon Court

➤ Visite de M. Arnaud Marthey, représentant de la grande Région Bourgogne Franche-Comté le 19 avril

➤ Trophées de l'entreprise : visite des représentants à Diverti Parc, récompensé. Le même jour se tiendra à Diverti Parc un séminaire des chefs d'entreprise.

➤ Abolition de l'esclavage : cérémonie le 10 mai avec intervention de Cipango. Courts métrages dès 17 h en collaboration avec des lycéens et l'école élémentaire de Toulon.

➤ Toulon infos : en attente de photos.

➤ Nettoyage de la nature : organisation d'une opération associant les AJT, l'ablette toulonnaise, la société de chasse et ouverte à la population. Date du 23 avril à confirmer.

➤ UCATA : élaboration d'une plaquette avec l'histoire de la commune et présentation des commerçants. La CCI a accordé une subvention de 3 427 € pour de la signalétique.

➤ Rando quad sur le secteur de Toulon le 11 juin 2016.

➤ Aménagements urbains : accueil de M. SERRAND de la ville de Gueugnon le 12 avril dernier pour aider notre commune sur ses projets. Coût d'une esquisse : 12 000 €.

➤ Communauté Le Creusot Montceau : courrier reçu de M. MARTI faisant part de sa déception concernant la décision du Préfet pour la fusion de la CCPG avec la Communauté de Communes Entre Somme et Loire.

➤ Conseil Départemental : courrier du président rappelant les efforts du département pour soutenir l'investissement.

➤ Estivales gourmandes : 4 journées seront organisées sur le pays de Gueugnon, dont 1 à Toulon le 13 juillet.

Tour de table

➤ Florent KHALFOUNE : sécurité - visite de la DRI du Creusot le 28 avril à 14 h 30

➤ Nathalie LEBEAU : remerciement aux acteurs intervenus pour le repas de la cantine du vendredi 9 avril (Comité Agricole, la boucherie Thierry Cousin et la ferme NAULIN).

➤ Corinne ROLLIN :

- rappel de la collecte informatique le 30 avril, de 9 h à 12 h devant le Crédit Agricole.
- Déplacement du Point Relais situé vers l'ancienne coopérative route de Luzy à la place du Camp Romain

➤ Lucien PELLEARD : présentation par l'ATD de l'étude d'opportunité d'une chaufferie bois jeudi 21 avril à 18 h, en mairie.

Séance levée à 00 h 30

Le maire,
Bernard LABROSSE

Le secrétaire de séance,
Michel JONDOT